

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

Délibération N° 021-2024

**DEMANDE DE
SUBVENTION CD 19
MAIN COURANTE
RUGBY**

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 28 mars 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, MARLINGE, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME NOEL (procuration à Mme VERDEYME)
MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)
M. RHODES (procuration à Mme CROUZETTE)

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la main courante du rugby;

Le plan de subvention est le suivant:

Montant HT 4 385,15€

Subvention CD 30% : 1 315,55€

Autofinancement : 3 069,60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 17 voix pour et 1 abstention (M. Orlianges ne prend pas part au vote)

- Valide le projet de rénovation de la main courante du rugby
- Charge M. le maire de solliciter la subvention telle que décrite dans le plan de financement.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**